Les éléments à retenir

- Le bilan de compétences est un dispositif encadré par la loi française qui permet à toute personne active, salariée ou non, de faire le point sur ses compétences professionnelles, ses aptitudes et ses motivations, dans le but de définir un projet professionnel ou de formation réaliste et réalisable.
- Guidance et maintien du lien constant durant toute la durée du bilan.
- Un bilan de compétences comprend les 3 phases réglementaires suivantes : la phase préliminaire, la phase d'investigation, la phase de conclusion.

Les éléments à retenir

- Le cadre du bilan de compétences comprend une durée maximale de 24 heures, composées d'heures d'entretien en face à face ainsi que de travail personnel guidé, il doit se dérouler sur 3 semaines minimum.
- L'accompagnement est personnalisé et bienveillant, le bénéficiaire est acteur de son bilan.
- Les outils et tests sont adaptés.

Les éléments à retenir

- Remise d'une synthèse validée par le bénéficiaire.
- Suivi à 6 mois, à la demande du bénéficiaire.
- Discrétion et confidentialité tout au long du parcours.
- Accompagnatrice certifiée.